Ville de Vaires-sur-Marne

République Française

Vaires-sur-Marne, 5 avril 2023

CONVOCATION

Cher(ère) Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le **Conseil municipal** se réunira le :

Mardi 11 avril 2023
Salle des Mariages – Hôtel de Ville
à 19 heures

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Je vous précise que l'ordre du jour sera le suivant :

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 mars 2023,

Décisions de Madame le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Remise sur table de l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus.

1. Détermination des modalités d'exercice du droit à la formation des élus locaux
2. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 au Budget Primitif de l'exercice 2023 – Budget Principal de la Ville
3. Vote des taux 2023 de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) et de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences secondaires
4. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Principal

Dans cette attente et comptant sur votre présence,

Veuillez croire Cher(ère) Collègue, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire

MAIRIE de VAIRES-SUR-MARNE (S. & M.)

Edmonde JARDIN

Toute correspondance doit être adressée au Maire

Hôtel de Ville - 26, boulevard de Lorraine - 77360 Vaires-sur-Marne - Tél. : 01 64 72 45 45 - Fax. : 01 64 72 45 46
Courriel : ville.vaires@vairessurmarne.fr - www.vairessurmarne.com - /VilledeVairessurMarne